



PRÉFET DU GERS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires
Service Eau et Risques
Unité Qualité de l'Eau

LE PRÉFET

Auch, le 03 janvier 2024

Monsieur,

Votre dossier de demande de déclaration au titre des articles L 214-1 à L 214-8 du code de l'environnement, relatif au **projet d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de BRETAGNE D'ARMAGNAC** a été déposé sous la forme dématérialisée d'une téléprocédure, et porte le numéro 32-2023-0100023476.

Un récépissé a été généré le 19 octobre 2023. **En l'absence d'opposition dans le délai imparti, l'opération projetée peut être entreprise en vertu d'une autorisation tacite**, conformément à l'article R.214-33 du code de l'environnement.

Les ouvrages, les travaux et les conditions de réalisation et d'exploitation doivent être conformes au dossier déposé qui doit lui-même être compatible avec la réglementation en vigueur.

Copies de la déclaration, du récépissé et du présent courrier sont adressées dès à présent à la mairie de BRETAGNE D'ARMAGNAC où cette opération doit être réalisée, pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la Direction Départementale des Territoires du Gers durant une période d'au moins six mois.

La décision tacite qui a été prise est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de votre part dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai de quatre mois dans les conditions définies à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement à compter de la date d'affichage à la mairie de BRETAGNE D'ARMAGNAC.

Le présent accord ne dispense en aucun cas le déclarant de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet et par délégation
P/ le directeur départemental des territoires
La cheffe du service eau et risques

GERS
des Territoires

Valérie LACOMBE-PIAMIAT

Pièce jointe :

– 1 certificat d'achèvement des travaux

**Monsieur Julien PICART
Représentant d'URBA 432
75 allée Wilhelm Roentgen
34 961 MONTPELLIER**

Mél. : camille.diome@gers.gouv.fr
Tél. : 05 62 61 53 33
19 Place du Foirail - 32 000 AUCH
www.gers.gouv.fr